

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 2012

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

383 609 880 RCS Lyon.

ALEMBAL.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 120000.00 EUR.

Adresse : 47, Avenue Urbain le Verrier, 69800 Saint-Priest.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Saint-Etienne du 18 novembre 2020, la société ALEMBAL, SAS au capital de 120 000 euros, dont le siège social est 47 Avenue Urbain le Verrier 69800 SAINT-PRIEST, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 838 609 880, et la société EMBALLAGE INDUSTRIE CONCEPT, SAS au capital de 115 050 euros, dont le siège social est 1 Allée des Séquoias Immeuble Le Shamal 69760 LIMONEST, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 528 107 378, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société ALEMBAL par la société EMBALLAGE INDUSTRIE CONCEPT. La société ALEMBAL ferait apport à la société EMBALLAGE INDUSTRIE CONCEPT de la totalité de son actif, soit 1 722 244 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 984 663 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 737 581 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société B.B.A. EMBALLAGES, SAS au capital de 7 000 000 euros, dont le siège social est situé 3, Rue Denise Bastide - ZI du Bardot 42100 SAINT-ETIENNE, immatriculée sous le numéro 604 500 496 RCS SAINT-ETIENNE, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, aucun échange de titres et aucune prime de fusion. La société ALEMBAL sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée de manière différée avec effet au 1er janvier 2021 à 00 heure. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de LYON au nom des deux sociétés le 27 novembre 2020. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis..